

## Procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025

La séance débute à 11h00.

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE et Philippe CALVAYRAC.

Absent : Thomas CAVAYE.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

### - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 août 2025

En raison du peu de temps que M. le Maire peut consacrer à ce conseil au vu de son travail pour les vendanges, l'approbation est reportée au prochain conseil.

### - Révision de l'organisation de la gestion de l'eau de la commune

A. PECH et Ph. CALVAYRAC font un compte rendu de leur rencontre avec la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aude, Mme Lucie ROESCH, et la responsable du Service de la légalité, Mme Ariane GRELLIER.

Suite à leurs explications, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité des présents, pour le retrait de la délibération n° 2025-014 du 25 avril 2025, retrait demandé par le service de la légalité de la préfecture.

La délibération validant ce retrait sera créée lorsque la secrétaire de mairie reviendra de ses congés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

